

Délibération n°CA-2021-47

Désignation des membres pour siéger aux commissions de réforme SPP et SPV

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 août 2021

Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 22

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 22

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD		X
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET		X

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD	X	
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, adjointe au chef du Groupement "Finances et Personnel" et cheffe du service "Paie et marchés publics"

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à quinze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Yves KRATTINGER**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

La gestion administrative des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels nécessite, selon le cas, la consultation de diverses instances qui sont composées, paritairement, de représentants du personnel élus et de représentants de l'administration désignés.

Le renouvellement partiel du conseil d'administration au sein du SDIS, suite aux élections départementales, nous contraint à désigner de nouveaux représentants pour siéger, en qualité de titulaires ou de suppléants.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir désigner les nouveaux représentants pour siéger dans les instances suivantes :

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Instituée pour les agents des collectivités locales, elle siège en formation particulière pour émettre un avis sur l'imputabilité au service des accidents survenus aux sapeurs-pompiers volontaires lorsqu'ils entraînent une incapacité de travail d'une durée supérieure à 15 jours.

Cette reconnaissance permet au sapeur-pompier volontaire, blessé en service commandé, de bénéficier du régime de protection sociale défini par la loi du 31.12.1991 (*prise en charge par le SDIS de l'ensemble des frais de soins, compensation de la perte des revenus professionnels, allocation ou rente d'invalidité*).

Outre le médecin-chef du SDIS et le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant qui sont membres de droit, **un représentant de l'administration titulaire assorti d'un suppléant** doit être désigné.

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Elle est chargée d'émettre un avis sur l'attribution au sapeur-pompier professionnel, blessé en service, des prestations prévues par le statut de la fonction publique territoriale (*frais de soins, maintien du traitement, retraite pour invalidité, allocation temporaire d'invalidité...*) en cas d'accident ou de maladie professionnelle.

Deux représentants de l'administration sont également à désigner, chaque titulaire disposant de deux suppléants.

Décision

Les membres du conseil d'administration désignent, **à l'unanimité**, aux commissions départementales de réforme des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, les représentants titulaires et suppléants suivants :

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers volontaires

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Edwige EME	Christelle RIGOLOT

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers professionnels

<i>Titulaires</i>	<i>1^{er} suppléants</i>	<i>2^e suppléants</i>
Christelle RIGOLOT	Edwige EME	Isabelle ARNOULD
Patrick GOUX	Thomas OUDOT	Jean-Marie BERTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210907-CA-2021-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER